

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0095

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX D'INTERVENTIONS DE CURAGE ET ITV SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NOISIEL (77186) DU 23 AVRIL 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux d'interventions de curage et ITV sur le réseau d'assainissement sur le territoire de la commune de Noisiel (77186),

CONSIDÉRANT que les sociétés SNAVEB sise ZI 7/9 impasse des Artisans à MEAUX Cedex (77100) et SNAVEB-ETST sise 608 avenue du Maréchal Juin ZI de Vaux le Pénil BP 563 à MELUN Cedex (77006) sont sous traitants de la société VEOLIA, sise, 9 rue de la Mare Blanche à NOISIEL (77186), délégataire de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne pour les travaux d'intervention de curage et ITV sur le réseau d'assainissement, sur la voirie dépendant de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, sur le territoire de la Commune de Noisiel,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne est maître d'ouvrage.

ARRÊTE

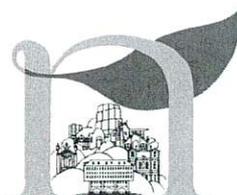
ARTICLE 1 : Les entreprises SNAVEB sise ZI 7/9 impasse des Artisans à MEAUX Cedex (77100) et SNAVEB-ETST sise 608 avenue du Maréchal Juin ZI de Vaux le Pénil BP 563 à MELUN Cedex (77006), sont autorisées à entreprendre des travaux d'interventions de curage et ITV sur le réseau d'assainissement, sur la voirie dépendant de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne sur le territoire de la Commune de Noisiel du **23 avril 2021 au 31 décembre 2021**.

ARTICLE 2 : La mise en place d'une déviation ou d'un alternat est autorisée pour les besoins du chantier. Elle sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur le chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation.

Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière.

1/3



VILLE DE NOISIEL

0095

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX D'INTERVENTIONS DE CURAGE ET ITV SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NOISIEL (77186) DU 23 AVRIL 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 »

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation et la protection des zones de chantier sont placées sous la responsabilité des entreprises titulaires des travaux.

Elles seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur, en particulier, en matière de sécurité du public.

ARTICLE 5: La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 6: Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La Société VEOLIA,
- La société SNAVEB,
- La société SNAVEB-ETST,
- RATP,
- ART,
- La Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne,
- Le Service Communication,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le Service Urbanisme.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

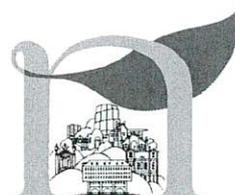
Fait à Noisiel, le 27 AVR. 2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



2/3



Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210427-ARR2021_0095-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

0095

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX D'INTERVENTIONS DE CURAGE ET ITV SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NOISIEL (77186) DU 23 AVRIL 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 »

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	29 AVR. 2021
Affiché en Mairie le	29 AVR. 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	29 AVR. 2021
Notifié le	29 AVR. 2021

3/3

